Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 029-212902647-20261029-2026102903-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT SERVAIS DU 29 OCTOBRE 2026

Délibération N°2026 – 10-29 -03

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf octobre, à vingt heure, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Servais, dûment convoqué le 22 octobre, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Ty Léon, sous la présidence de Mme GRALL Marie-Laure, Maire, en présence de tous les conseillers à l'exception de David LE BORGNE, absents excusés.

Nombre de conseillers : en exercice 15 – présents : 14 - votants : 15.

Membres en exercice : 15	Présents : 14	Votants : 15	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

Présents : Marie-Laure GRALL, Thierry MAGUEREZ, Aurélie VEN, Benoit Riou, Christel ABGRALL, Corentin PARENT, David VIRGILIO, Pauline CREFF, Aurélien DROFF ,Elodie LE VERGE, Laura TROADEC, Gwendoline LE BRICQUIR, et Loïc DENIEL

Pouvoir : David Le Borgne absent, donne pouvoir à Thierry MAGUEREZ

Secrétaire de séance : Elodie LE VERGE

Secrétaire de séance adjoint : Isabelle CREIGNOU (Secrétaire générale)

OBJET : VENTE DELAISSE COMMUNAL

Suite à la demande écrite de propriétaire de la commune, des délaissés communaux peuvent être vendus. Après le passage du géomètre, il apparait que la vente d'un délaissé communal est possible par simple délibération à condition qu'il n'y ait pas d'impact sur la circulation.

Madame le Maire informera les élus des demandes et propose de fixer le prix au m^2 à 2,26 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **DONNE** leur accord pour la vente éventuel de délaissé
- **FIXE** ce délaissé au prix fixé de 2,26 euros le m^2
- **DECIDE** que les frais de bornage et de notaire seront à la charge de l'acheteur.
- **AUTORISE** expressément Madame le Maire à signer les documents se rapportant à ce dossier.

Le Secrétaire,
Elodie LE VERGE

Le Maire,
Marie-Laure GRALL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, 3 Contour de la Motte, 35044 RENNES Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication.